

Association Syndicale Autorisée
des Propriétaires de l'Aubarède

Tél : 0784183171 @mail : asadelaubarede@orange.fr site Web www.asadelaubarede.fr

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous tenons à rappeler que la présence de chaque membre ou de son représentant est indispensable lors de l'Assemblée. Il n'est pas possible de voter autrement qu'en présentiel sauf pour l'élection du bureau de l'ASA. (Documents ci-joint) Chaque propriétaire a la possibilité de déléguer un pouvoir à une personne de son choix en cas d'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de le représenter sur place. Une personne peut recevoir jusqu'à 15 Pouvoirs.

LE LUNDI 29/06/2026
Salle Courteline 156, boulevard Georges Courteline,
06250 Mougins.
A 18H00 Assemblée Générale
Les bureaux d'émargement seront ouverts à partir de 17H

I - Ouverture de l'AG présentation des représentants de nos 2 municipalités présentes, Mougins et Le Cannet, ainsi que des personnes représentant le bureau de l'Association Syndicale Autorisée du lotissement de l'Aubarède.

Vérification du Quorum. Le Quorum est l'obligation d'avoir en Assemblée Générale Ordinaire la moitié plus un des membres (riverains) du lotissement de l'Aubarède présents et représentés. Si le Quorum n'est pas atteint, un deuxième Assemblée Générale Ordinaire est ouverte une demie heure après sans obligation de quorum.

Assemblée Générale Ordinaire - 18H00

I - Rapport Moral et Rapport Financier **Vote à main levée**
Présentation du Rapport Moral sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice 12/25 à 05/2026.
Présentation du Rapport financier de l'année 2025 en présence du comptable de l'ASA Monsieur Chatagnier dont un exemplaire est publié sur le site internet.

II - Question sur les biens sans Maître (parkings, ronds-points, renforcements etc...)
Les biens sans Maître appartiennent au lotisseur (Ste Nouvelle de l'Aubarède) qui a disparu sans faire le nécessaire à savoir, transmettre à l'ASA de l'Aubarède au sein de son périmètre. Le bureau de l'ASA souhaiterait donc les récupérer au sein du périmètre de l'ASA de l'Aubarède afin de les entretenir et de pouvoir goudronner certains parkings en mauvais état. Ce sont de toutes petites parcelles mais que la Mairie de Mougins n'entretient pas. (Liste des biens sans Maître dans le rapport moral)
Autorisation de lancer la procédure de transfert de propriété des biens sans Maître à l'ASA de l'Aubarède
Vote à Main levée.

III - Demande d'un riverain Mr et Mme SALUARD 2 Avenue de Touraine 06110 Le Cannet de sortir du périmètre de l'ASA de l'Aubarède étant hors du périmètre de l'ASA de l'Aubarède. Demande d'autorisation afin que le bureau puisse effectuer les démarches nécessaires auprès de la Mairie du Cannet ainsi que de la Préfecture de Nice pour procéder à l'extraction de ces riverains. **Vote à main levée**

Résultats des votes pour l'élection du bureau de l'ASA de l'Aubarède.

P.J: Un Pouvoir

- Un bulletin de vote pour l'élection du bureau (vote par correspondance) à faire parvenir à l'ASA sous enveloppe bleue à l'intérieur de l'enveloppe blanche comme indiqué sur le bulletin de vote ci-joint ou le jour de l'Assemblée Générale en présentiel le **29 JUIN 2026 à 18H. Les bureaux d'émargement seront ouverts à partir de 17H00**